

Nucourt Com-Info



N° 61
novembre 13

Le journal du conseil municipal



La mairie,
d'hier à
aujourd'hui



Mot du maire

J'ai pris le parti, ce mois-ci, d'être très bref. En effet, il m'a semblé utile de reproduire la synthèse de l'Union des Maires du Val d'Oise portant sur les dispositions applicables aux élections municipales et communautaires des 23 et 30 Mars prochains, partiellement modifiées.

Cependant je souhaite vous inviter :

- à participer nombreux à la commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918 (rendez-vous à 10H55 devant la mairie) et au verre de l'amitié qui suivra, occasion de mise à l'honneur de Nucourtois,
- à répondre aux appels du CMJ et du Téléthon. « Un peuple sans passé est un peuple sans avenir... », mais, un peuple qui ignore la solidarité peut-il avoir un avenir ?

Elections municipales

« Dispositions applicables dans les communes de moins de 1000 habitants :

Peuvent voter les personnes régulièrement inscrites sur la liste électorale. Les candidats déclarés peuvent se présenter de façon isolée ou groupée. Sont admises les listes comportant un nombre de candidats inférieur ou supérieur au nombre de sièges à pourvoir (15 pour Nucourt).

Il est possible de « panacher » en rayant ou en ajoutant des noms sur un bulletin de vote, mais **ne peuvent être élues que les personnes ayant déclaré leur candidature.**

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin les candidats réunissant cumulativement :

- La majorité absolue,
- Un nombre des suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Est considéré comme nul tout suffrage dont l'enveloppe contient plusieurs bulletins distincts réunissant plus de noms que de sièges à pourvoir, ou aucun bulletin, ou des bulletins comportant des signes distinctifs.

Un second tour est organisé si le 1^{er} n'a pas permis d'attribuer tous les sièges de conseillers municipaux. Seuls peuvent se présenter au second tour ceux qui ont fait acte de candidature au 1^{er} tour, sauf si dès le 1^{er} tour le nombre de candidats était inférieur au nombre de sièges à pourvoir. La déclaration de candidature préalable est **toujours** nécessaire. Il n'est pas possible d'élire une personne n'ayant pas déclaré sa candidature.

Pour être élu au second tour, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commune sera

représentée au conseil communautaire par le maire et, éventuellement, des maires-adjoints selon le nombre de sièges à pourvoir (Nucourt est représentée aujourd'hui par le maire et un maire-adjoint). »

Infos C.M.J.

Défibrillateur

Le CMJ de Nucourt a souhaité la mise en place d'un défibrillateur cardiaque dans la commune. Tous les Nucourtois sont conviés à son inauguration le Samedi 16 Novembre 2013 devant la Mairie à 18 heures après la collecte des jouets (voir article ci-dessous), s'en suivra un pot de l'amitié.

Nous comptons sur votre présence !

Restos du cœur

Le Conseil Municipal des Jeunes de Nucourt renouvelle pour la 6^{ème} année consécutive son opération de collecte de jouets pour ensuite les confier au Restos du Cœur de Magny-en-Vexin qui les redistribuera lors de son arbre de Noël. Pour que la magie de Noël soit encore plus forte, nous comptons sur vous pour participer généreusement à cette collecte, comme les années précédentes !

Téléthon

Depuis de nombreuses années, une petite équipe de bénévoles, avec l'appui de la commission des fêtes, confectionne des objets divers : napperons, broderies, tabliers de cuisine... dessous de plat en bois, lampes en pierre... leur imagination n'a pas de limite. Tout cela sera exposé et mis en vente au foyer rural lors de l'opération « TELETHON » le 6 et 7 décembre.

Des idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année.

Soutenez leur action, votre visite leur fera plaisir !

Collecte des étrennes par les éboueurs

Dès cette semaine « nos » éboueurs vont entamer la traditionnelle collecte des étrennes auprès de chacun d'entre nous. Afin d'éviter toute difficulté ils vous présenteront soit une fiche de paie de moins de 3 mois, soit une attestation de leur employeur, la société SEPUR, document doté du logo de celle-ci. Réservez-leur un bon accueil : tout au long de l'année ils ont assumé leur mission avec efficacité ! En cas de difficulté, alertez-nous.

Permanence info-énergie

Vous souhaitez mieux gérer votre consommation d'énergie à l'occasion d'une construction, d'une rénovation ou économiser chez vous ? Une permanence « info-énergie » (gratuite !) est en place au Parc Naturel Régional du Vexin Français...

- A la maison du Parc, à Théméricourt
- Le dernier mardi de chaque mois, de 14h00 à 18h00...

Rendez-vous auprès de Marie-Laure JORELLE au 01 34 48 65 96

Petite enfance

A l'occasion de la journée nationale des assistant(e)s maternel(le)s, le Relais Assistantes Maternelles « A Petits Pas » de la communauté de communes Vexin Centre - à Us - vous ouvre ses portes le samedi 16 novembre de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Au programme : ateliers pour les enfants, rencontres et échanges avec des assistant(e)s maternel(le)s et avec Bernadette Giraud, responsable/animatrice de ce centre.

R.A.M : « A petits pas » : 27 rue de Dampont, Us. Tél. 01 34 66 08 95

Dates à retenir

9 novembre : concours de belote dans la salle du Foyer Rural.

10 novembre : repas des Anciens.

11 novembre : commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918.

16 novembre : collecte des jouets par le Conseil Municipal des Jeunes.

16 novembre : inauguration, avec le CMJ, du défibrillateur.

6 et 7 décembre : TELETHON, salle du Foyer Rural.

15 décembre : spectacle et cadeaux de Noël pour les enfants, salle du Foyer Rural.

Nucourt Com-Info : le journal du conseil municipal

Directeur de la publication : Alain Prache.

Conception et réalisation : Commission communication

Imprimé par nos soins à 300 exemplaires

Mairie de Nucourt rue de la Boutrolle

Tél. : 01 34 67 41 11 Fax : 01 34 67 46 05

E-mail : mairie.nucourt@wanadoo.fr - Site internet : <http://www.nucourt.eu>

Comme de nombreux nucourtois, choisissez de recevoir le compte-rendu du Conseil municipal par messagerie. Pour cela, communiquez-nous votre e-mail à l'adresse ci-dessus.

Imprimé sur papier recyclé